



## **CSL : quelques propositions pour améliorer la formation professionnelle initiale**

La CSL estime que le système de la formation professionnelle au Luxembourg est, malgré ses failles, un système de qualité qui dispense les compétences techniques indispensables pour trouver et garder un emploi, ainsi que les compétences transversales (réflectives, personnelles, sociales, en numératie et en littératie) qui permettent aux jeunes de s'adapter aux changements et d'affronter les défis du 21<sup>e</sup> siècle.

Il importe néanmoins de mieux préparer les jeunes à l'entrée en formation professionnelle et à revaloriser l'image de la formation professionnelle pour convaincre plus de jeunes à entamer cette voie de formation. La CSL présente dans ce document les pistes sur lesquelles il vaut de travailler les prochaines années.

### **1. Inclure systématiquement les compétences démocratiques dans les curricula de la formation professionnelle**

L'éducation à la démocratie doit s'inscrire de façon systémique dans les curricula de la formation professionnelle afin de faciliter aux apprenants de concevoir leur vie de façon indépendante et de participer en tant que citoyens actifs aux différents domaines de notre société moderne laquelle évolue à grande vitesse.

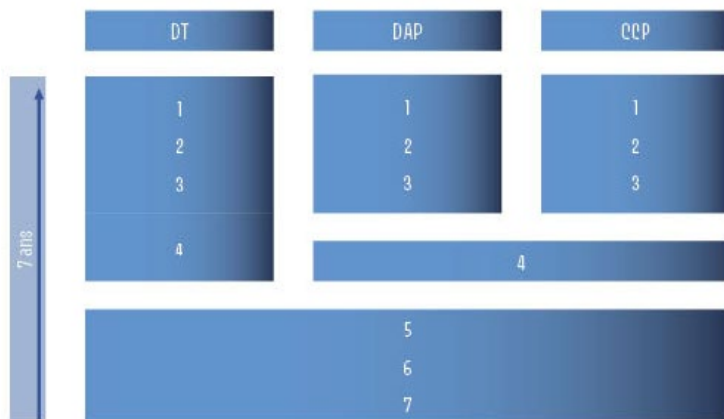
L'acquisition et le renforcement des compétences démocratiques comme les capacités d'analyse et de réflexion critiques, l'empathie, le respect des droits de l'homme, la responsabilité, la tolérance et maintes autres sont utiles et nécessaires pour créer des sociétés ouvertes, tolérantes et multiculturelles notamment par le biais de la formation professionnelle et de l'éducation en général.

Le cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie élaboré par le Conseil de l'Europe propose dans ce sens une ligne d'action aux systèmes éducatifs à tous les niveaux et peut contribuer de façon significative aux objectifs précités.

### **2. Allonger le cycle inférieur de l'enseignement secondaire général**

La CSL se prononce en faveur d'une meilleure préparation des jeunes en amont de l'entrée en apprentissage et cela par le biais d'un allongement du cycle inférieur d'une année pour les jeunes qui en auraient besoin. Cette année supplémentaire servirait à consolider les compétences cognitives, dont les compétences en langues et en arithmétique et à mettre en œuvre une orientation positive moyennant des tests d'orientation, des stages en milieu professionnel et une meilleure information sur la panoplie des choix possibles. Pour vérifier le bien-fondé de notre demande, la CSL préconise une analyse de l'organisation, des contenus et des critères de promotion du cycle inférieur actuel.

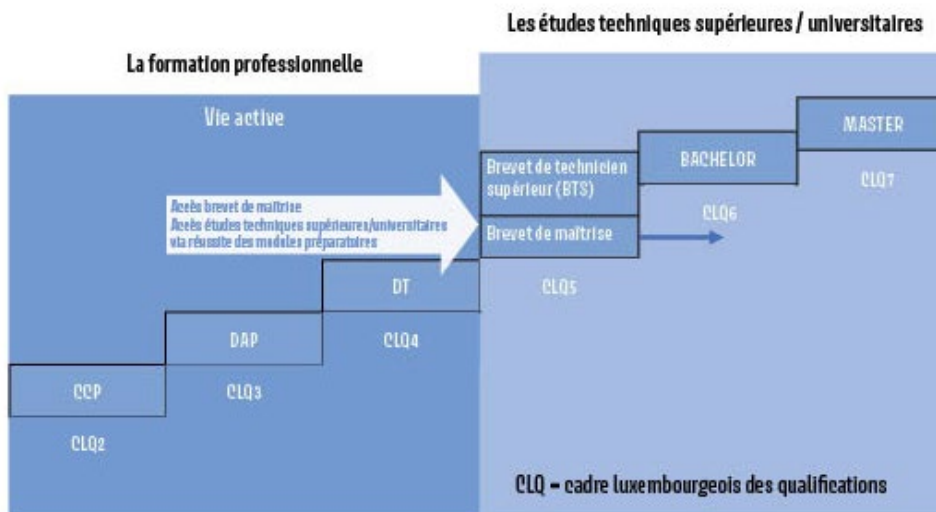
### Système proposé par la CSL



### **3. Développer les perspectives de progression pour les jeunes**

La CSL plaide pour la mise en place d'un véritable modèle en escalier qui permet à chaque apprenant de trouver le parcours de formation adapté à son profil et à son projet et qui lui permet d'évoluer dans sa vie. À cette fin, il importe de :

- a. compléter l'offre au niveau des formations CCP, permettant à tout un chacun d'effectuer un véritable choix au niveau de sa formation et à décrocher une première qualification formelle,
- b. améliorer et compléter les passerelles entre les différents niveaux de formation par la création de nouvelles formations et une révision des programmes de formation existants,
- c. garantir l'accès aux études supérieures des détenteurs d'un diplôme de technicien à travers l'intégration systématique des modules préparatoires aux études supérieures dans le cursus scolaire des techniciens,
- d. créer à côté des formations supérieures en alternance de type scolaire, la possibilité de suivre une formation professionnelle supérieure sous contrat d'apprentissage, plus favorable pour les jeunes en termes de droits et de protection,
- e. relever le brevet de maîtrise au niveau 6 du CLQ pour le revaloriser et le situer au même niveau du cadre européen des qualifications que les brevets de maîtrise allemand et autrichien, très similaires aux brevets luxembourgeois.



#### 4. Procéder à une hausse des indemnités d'apprentissage

Pour rendre l'apprentissage initial plus attractif, il faut procéder à une hausse des indemnités d'apprentissage. Les indemnités divergent fortement non seulement d'un secteur à l'autre (commerce, artisanat, agriculture), mais également à l'intérieur d'un même secteur, ce qui rend le système des indemnités complexe et peu compréhensible. S'y ajoute que la cohabitation d'apprentis de la formation initiale et d'apprentis en apprentissage pour adultes qui perçoivent déjà des indemnités à hauteur du salaire social minimum crée un sentiment de traitement inégal. Par conséquent, la CSL préconise, comme d'ailleurs la Chambre des métiers, de fixer les indemnités à hauteur du salaire social minimum pour personnes non qualifiées. Différents modes de financement ont été proposés par la CSL dans le passé (notamment par le biais de la création d'une taxe d'apprentissage ou un financement via le Fonds pour l'emploi).